

**Secrétariat Uniterre**

Av. du Grammont 9  
1007 Lausanne  
Tél : 021 6017467  
Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

Office fédéral de l'agriculture  
Mattenhofstrasse 5  
3003 Berne

Lausanne, le 29 mai 2006

**Concerne : Accord de libre-échange Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire ;  
réponse conjointe d'Uniterre et de la Coordination Paysanne Européenne.**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre document concernant le projet d'accord de libre-échange et nous nous permettons d'y répondre sans utiliser le formulaire ad-hoc proposé, la forme ne nous convenant pas. Nos remarques, générales concernent néanmoins essentiellement les points 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3.

Cet accord souhaite supprimer toutes les entraves au commerce. Il s'agit ici non seulement de s'attaquer aux barrières tarifaires, mais aussi aux barrières non tarifaires (prescriptions sur les produits, procédés de productions, évaluation de la conformité et homologation). Il est pourtant du droit des populations de choisir le type d'alimentation et ses méthodes de production.

Votre rapport sur la faisabilité d'un accord de libre-échange, amène rapidement aux conclusions auxquelles nous nous attendions. Une évolution drastique des structures est prévue, faisant passer le nombre d'exploitations de plus de 60'000 à 30'000. Comme vous l'indiquez, les conséquences sur le revenu et les structures seront pires que celles attendues par un éventuel accord OMC. Le revenu net sectoriel perdrait 300 millions de plus que le scénario OMC et 5'000 exploitations supplémentaires.

Pourtant vous n'êtes aujourd'hui pas en mesure de dire si, malgré cet électrochoc pour l'agriculture, les « rescapés » s'en porteraient mieux : « *On ne saurait encore déterminer, dans quelle mesure il serait possible de récupérer des parts de marché perdues en raison du tourisme alimentaire et de gagner de nouveaux débouchés* ».

Que ce soit pour les accords multilatéraux négociés au sein de l'OMC et pour des accords de libre-échange bilatéraux, la logique prônée reste la même : baisse des prix à la production, mise en concurrence des agricultures, compétition et efficience à tous les échelons etc.

Alors, quel est l'intérêt d'un producteur d'exporter son produit à Paris, Bruxelles, Prague ou Berlin ? Une fierté personnelle de savoir que celui-ci se trouve sur les étagères des magasins des grandes capitales ? **Le producteur n'est-il pas plutôt attaché à obtenir un prix rémunérateur pour son produit ? Le mythe que des marchés tournés vers l'exportation apporterait une amélioration du bien-être de la société semble donc être bien ancré chez les rédacteurs du rapport.** L'exportation de produits ne rime pas automatiquement avec l'obtention d'un meilleur prix pour le producteur, surtout si la vente finale n'est pas en main des agriculteurs et/ou de leurs organisations. Jusqu'à aujourd'hui, la fuite en avant vers la libéralisation des marchés n'apporte aucun avantage. Elle détruit l'économie locale et toute perspective d'avenir pour une agriculture ancrée dans son terroir, répondant aux besoins directs de la société.

Vous le précisez, le marché européen serait essentiellement favorable à des produits suisses à haute valeur ajoutée. Ce qui restreint largement le cercle des bénéficiaires. Sans compter que dans la plupart des cas, la valeur ajoutée est largement captée par les échelons en aval de la production et qu'elle ne bénéficiera donc pas directement aux familles paysannes. Nous pouvons citer deux exemples. L'augmentation des exportations de Gruyère qui n'a pas permis de stabiliser et encore moins d'augmenter le prix. Et tout récemment, l'autorisation pour l'entreprise Elsa d'augmenter son quota de lait destiné à l'exportation. L'entreprise a imposé un prix (50ct/kg) sans possibilité pour l'organisation des producteurs de le négocier. Sans compter qu'Elsa a reçu parallèlement des subventions à l'exportation. Si même dans le secteur laitier, une amélioration de la situation des familles paysannes ne peut être assurée, la réflexion ne vaut même pas la peine d'être menée pour les céréales, qui ne résisteront pas à la concurrence des produits européens. La volonté affirmée de produire plus, ceci pour augmenter ses parts de marché sur le marché européen, sans tenir compte des coûts de production des produits, va à l'encontre du droit à la souveraineté alimentaire. Celle-ci demande « *des prix agricoles liés aux coûts de production. Ce qui est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.* ».

De manière générale, nous n'arrivons pas à comprendre comment vous parvenez à justifier économiquement qu'il soit possible de mettre en concurrence, avec nos voisins européens, un seul secteur de l'économie. Même en intégrant tous les acteurs de la filière agro-alimentaire, ce procédé reste complètement artificiel. Il s'agira d'adapter les coûts suisses aux conditions européennes ce qui engendrera inévitablement une réduction des revenus des agriculteurs, mais également des employé-e-s travaillant à chaque échelon de la chaîne alimentaire. **Nous nous opposons à des politiques publiques qui soient basées sur la sous-enchère.** Vous affirmez que « *compte tenu de l'efficacité accrue qu'entraîne le libre-échange, on pourrait s'attendre à une impulsion supplémentaire pour la croissance. Cela renforcera la place économique et industrielle suisse* ». Pour l'instant, le libre-échange a largement péjoré les conditions sociales profitant essentiellement aux transnationales cherchant à se fournir en produits dans les régions où les critères sociaux et environnementaux sont moins élevés qu'en Suisse. Le tissu industriel fond comme le nombre d'exploitations agricoles. **Comme vous l'avez indiqué, la filière agro-alimentaire suisse emploie 10% des personnes actives en Suisse. Les conséquences d'une détérioration des conditions sociales, tant dans l'agriculture que dans les secteurs en amont et en aval où la pression concurrentielle sera renforcée, sont donc loin d'être négligeables.**

Par ailleurs, le rapport fait un mélange des genres dangereux entre prix rémunérateur et rémunération pour des prestations d'intérêt général. Les paiements directs n'ont pas comme but de compenser la baisse des prix, mais de rémunérer des prestations particulières fournies par l'agriculture. Le discours que vous tenez en filigrane dans votre rapport est

périlleux. Il ouvre la porte à la dénonciation, puis la suppression par l'OMC, des paiements directs sous prétexte de distorsion des règles du marché.

Quant aux mesures d'accompagnement que vous citez à plusieurs reprises dans votre rapport, la teneur en reste inconnue.

Pour finir nous aimerions faire un détour par l'article 104 de la Constitution Suisse :  
«*L'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:*

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population;*
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;*
- c. à l'occupation décentralisée du territoire. »*

Nous serions intéressés de savoir, comment l'amélioration de la compétitivité va faire en sorte que les familles paysannes soient encore en mesure à l'avenir, comme indiqué dans votre rapport, de remplir ces différentes prestations ?

**Les autorités suisses et européennes doivent repenser leurs politiques agricole et commerciale pour répondre à l'attente de leurs citoyens pour une alimentation de qualité, produite d'abord localement et dans des conditions durables par des paysans nombreux. La souveraineté alimentaire, c'est à dire le droit des peuples et de leurs Etats à définir eux-mêmes leur alimentation et ses modes de production, sans dumping envers les pays tiers doit être à la base des nouvelles politiques agricoles.**

**Uniterre rejette donc un accord de libre-échange basé sur la suppression de toute entrave au commerce et à la mise en compétition des familles paysannes et des employé-e-s à tous les échelons de la chaîne. Des échanges oui, mais sur la base du droit à la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire ne signifie pas le refus des échanges, mais la définition de politiques et pratiques commerciales qui respectent les droits des populations à avoir une production saine, sûre et écologiquement durable.**

La Coordination Paysanne Européenne et la National Family Farm Coalition (USA) se sont, dans le même esprit du droit à la souveraineté alimentaire, conjointement opposés le 15 mai à une initiative du parlement européen de créer une zone de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

**Pour Uniterre :**

Pierre André Tombez, Président  
Valentina Hemmeler, secrétaire syndicale  
Av. du Grammont 9, 1007 Lausanne  
Tél : 021 601 74 67 Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch) / [www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

**Pour la CPE :**

Heike Schiebeck, membre du Bureau Exécutif  
Gérard Choplin, coordinateur  
rue de la Sablonnière 18 – 1000 Bruxelles  
Tel : + 32 2 217 31 12 Fax : + 32 2 218 45 09  
e-mail : [cpe@cpefarmers.org](mailto:cpe@cpefarmers.org)  
web : [www.cpefarmers.org](http://www.cpefarmers.org)